



BC Council for International Cooperation

BC Council for International Cooperation

Mémoire présenté dans le cadre des consultations prébudgétaires en vue du budget de 2018 du Comité des finances

Le 4 août 2017

À propos du BCCIC

Le British Columbia Council for International Cooperation (BCCIC) est un réseau d'organisations de développement international et d'organisations de la société civile établi en Colombie-Britannique. Depuis plus de 25 ans, les plus de 100 membres que compte le BCCIC travaillent au Canada et à l'étranger sur des questions comme la pauvreté et le développement durable. Le BCCIC cherche à aider ses membres à devenir des agents du changement plus efficaces par rapport à leurs efforts de coopération à l'échelle mondiale.

La pertinence des objectifs de développement durable de l'ONU

Les objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU ont été adoptés en 2015 dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, un plan ambitieux qui a été élaboré pour agir relativement à des enjeux urgents touchant l'ensemble de la planète comme la pauvreté, l'égalité des sexes et les changements climatiques. Les ODD, au nombre de 17, sont universels et interreliés : ils doivent être abordés en tant qu'ensemble, et aucun d'eux ne doit être négligé. Le Canada s'est engagé à atteindre les ODD; par conséquent, il a l'obligation internationale de les mettre en œuvre sur son territoire et à l'étranger.

Les ODD garantissent une croissance durable tout en améliorant la productivité

Les efforts déployés par le Canada pour générer croissance économique et prospérité doivent être durables et inclusifs pour s'assurer qu'ils ne laisseront personne pour compte. Une évolution vers une croissance favorable aux plus démunis et à faibles émissions de carbone permettra aux Canadiens de devenir plus productifs, puisant dans le potentiel perdu à cause de systèmes sociaux inappropriés et inefficaces. Par conséquent, en cherchant à renforcer sa compétitivité et sa productivité, le Canada doit également s'employer activement à atteindre les objectifs de développement durable de l'ONU à l'échelle nationale.

Outre l'engagement international du Canada relativement aux ODD et outre la contribution à la productivité de ces objectifs, il est à noter que des éléments des ODD sont mentionnés dans

plusieurs des lettres de mandat du premier ministre. Par exemple, la lettre de mandat de la ministre du Développement international mentionne explicitement le Programme de développement durable à l'horizon 2030 en tant que priorité. Dans la lettre de mandat de la ministre de l'Environnement et du Changement climatique, le premier ministre insiste sur le développement économique durable. La lettre de mandat du ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social comporte des directives pour réduire la pauvreté, ce qui correspond à l'ODD 1 : Pas de pauvreté. L'inclusion de directives en matière de développement durable dans les lettres de mandat du premier ministre signifie que le gouvernement a l'obligation de mettre en œuvre les ODD. Par conséquent, les objectifs devraient être pris en compte dans tous les budgets fédéraux à venir.

Principales recommandations

Le BCCIC souhaite faire part de trois grandes recommandations concernant la mise en œuvre des ODD par le Canada. À savoir :

1. Élaborer un plan d'action national pour les ODD comprenant un cadre national d'indicateurs propres au Canada et permettant la collecte de données désagrégées à l'échelle sous-nationale (pages 2 à 3);
2. Convoquer officiellement un comité interministériel sur les ODD coordonné par le Bureau du Conseil privé qui relève du premier ministre et un comité consultatif comprenant des membres de la société civile (page 3);
3. Réaffirmer l'engagement du Canada à l'égard du développement à l'étranger en augmentant l'APD pour qu'elle atteigne les cibles convenues d'ici 10 ans (page 4).

Recommandation 1 : Le Canada devrait élaborer un plan d'action national pour les ODD comprenant un cadre national d'indicateurs propres au Canada et permettant la collecte de données désagrégées à l'échelle sous-nationale.

Lors du Forum politique de haut niveau (FPHN) de juillet 2017, 44 pays ont fait état de leurs progrès concernant les ODD au moyen d'examen nationaux volontaires (ENV). Le Canada ne figurait pas parmi ces pays, mais il a l'intention de présenter son propre ENV au cours des prochaines années. Puisque le Canada n'a pas produit d'ENV, le BCCIC a rédigé un rapport du point de vue de la société civile qui fait le point sur les progrès accomplis par le Canada relativement aux sept ODD qui ont été examinés lors du FPHN de 2017.

Ce rapport, intitulé *Where Canada Stands*¹, met en lumière les progrès du Canada et décrit ses points faibles, en plus de proposer des recommandations pour chacun des objectifs et le processus de mise en œuvre des ODD. Le rapport *Where Canada Stands* est inspiré d'un rapport antérieur du BCCIC intitulé *Keeping Track*², lequel recommande des indicateurs axés sur le

¹ Rapport *Where Canada Stands* : <http://bccic.ca/hlpf2017>.

² Rapport *Keeping Track* : <http://bit.ly/29dFRRq>.

contexte national pour le Canada relativement à chaque ODD qui s'harmonisent au cadre global vers le haut.

À l'heure actuelle, le Canada mesure les progrès accomplis par rapport aux ODD à l'aide d'indicateurs établis par l'ONU. Toutefois, le Canada devrait créer son propre ensemble d'indicateurs en fonction de son contexte national. Un billet de blogue³ publié par le BCCIC explique pourquoi :

- Les indicateurs des ODD de l'ONU ne sont pas tous pertinents pour le Canada : les seuils minimaux mondiaux sont trop bas pour le contexte au Canada, et certains indicateurs ne s'appliquent pas aux pays riches comme le Canada;
- Les indicateurs de l'ONU ne prennent pas en considération tous les enjeux sociaux et environnementaux au Canada et ils laissent pour compte certains des groupes les plus marginalisés au pays;
- Les données agrégées demandées par l'ONU ne rendent pas pleinement compte des fortes variations régionales et démographiques au Canada pour ce qui est de l'atteinte des ODD;
- Les indicateurs de l'ONU n'assurent pas un suivi des progrès accomplis relativement aux droits des Autochtones et à la réconciliation, qui sont essentiels à la réussite quant à l'atteinte des ODD.

Pour progresser relativement à cette stratégie, le gouvernement du Canada devrait mandater Statistique Canada pour créer un ensemble d'indicateurs propres au Canada qu'il suivrait pour pouvoir produire un ENV en vue de chaque FPHN à venir. Le gouvernement pourrait s'acquitter de ce mandat par l'entremise du commissaire à l'environnement et au développement durable, du Bureau du vérificateur général, et coordonner la collaboration interministérielle et intergouvernementale par l'entremise du Bureau du Conseil privé.

Ces indicateurs devraient comprendre des données désagrégées par région et statut démographique. Ces indicateurs devraient en outre mesurer les résultats non seulement pour la population en général, mais aussi pour les personnes les plus marginalisées. La stratégie pour les ODD devrait comprendre une collaboration interministérielle, ce qui serait en phase avec le principe d'interdépendance qui sous-tend les ODD. Cette stratégie devrait aussi comprendre des indicateurs pour mesurer les progrès accomplis relativement à la DNUDPA⁴ et aux appels à l'action de la CVR.

³ Billet de blogue intitulé *Why Canada Needs Country-Specific Indicators for the SDGs* : <http://bit.ly/2uZrihj>.

⁴ Indicateurs de l'organisation Indigenous Navigator pour surveiller la mise en œuvre de la DNUDPA : <http://bit.ly/2vtsl3G>.

Recommandation 2 : Officialiser le comité interministériel sur les ODD avec une coordination assurée par le Bureau du Conseil privé et l'appui d'un comité consultatif multisectoriel comprenant des membres de la société civile.

Le gouvernement du Canada a déjà créé un comité interministériel pour se pencher sur les ODD. Toutefois, ce comité n'a pas encore été officialisé et il n'accorde aucune place aux intervenants non gouvernementaux. Par conséquent, le BCCIC recommande la création d'un comité consultatif pour élaborer de manière collaborative la stratégie du Canada relativement aux ODD avec le comité interministériel.

Comme le BCCIC l'a expliqué dans un rapport qu'il a produit sur la politique du Canada en matière d'aide internationale⁵, le rôle de ce comité consisterait à « fournir une vue d'ensemble et à assurer une gestion et un suivi des ODD en collaboration » [TRADUCTION]. Ce comité devrait financer et maintenir au moins 12 sièges de membres permanents, dont au moins deux sièges pour des organisations de la société civile et au moins un siège pour représenter le directeur général de l'un des conseils provinciaux ou régionaux sur la coopération internationale. D'autres sièges devraient être réservés pour les jeunes, des délégués autochtones, des représentants du milieu universitaire et du secteur privé et des membres d'associations interculturelles pour représenter les communautés culturelles.

Le rapport du BCCIC explique également que les titulaires de « tous les sièges de membre du comité devraient être choisis dans leurs secteurs respectifs. L'un des principaux mandats de ce comité serait de formuler des recommandations concernant des aspects pour lesquels une meilleure cohérence des politiques et une meilleure harmonisation à l'échelle nationale sont nécessaires par rapport aux normes et aux ententes internationales » [TRADUCTION].

Recommandation 3 : Réaffirmer l'engagement du Canada à l'égard du développement à l'étranger en augmentant l'APD pour qu'elle atteigne les cibles convenues d'ici 10 ans.

À l'heure actuelle, les dépenses du Canada pour l'aide publique au développement représentent 0,26 % de son RNB. La cible pour l'APD convenue par les pays membres de l'OCDE est de 0,7 % du RNB.

Selon l'organisation AidWatch, pour que le Canada parvienne à atteindre la cible pour l'APD dans 10 ans, « [l'enveloppe de l'aide internationale] devra augmenter en moyenne de 15 % annuellement jusqu'en 2021 et de 16 % après. Avec des investissements budgétaires de cette envergure, il sera possible d'atteindre 0,33 % d'ici 2020. En 2020, l'APD s'établirait ainsi à 7,7 milliards de dollars, alors qu'elle s'élevait à 5,3 milliards de dollars en 2017. Au cours de ces

⁵ Rapport *Review of Canada's International Assistance Policy* du BCCIC : <http://bit.ly/2woV78m>.

quatre années, un investissement cumulatif de 2,5 milliards de dollars en fonds additionnels pour l'aide serait nécessaire⁶ ».

Pour le chapitre sur l'ODD 17 du rapport *Where Canada Stands*, le BCCIC a effectué des entrevues avec des experts en développement international pour comprendre leurs points de vue sur le rôle du Canada par rapport aux partenariats en vue de l'atteinte des ODD.

L'aide financière pour le développement international représente un excellent moyen pour le Canada de contribuer à l'atteinte des ODD à l'échelle de la planète. À l'ère de la mondialisation rapide, toute impulsion donnée à la prospérité mondiale a également des effets sur la productivité des Canadiens. Les objectifs rendent possible l'établissement de partenariats économiques mondiaux enracinés dans les principes du développement durable.

Une voie à suivre

Une mise en œuvre systématique des ODD sur le territoire canadien peut aider à accomplir des progrès par rapport à l'objectif de « ne laisser personne pour compte ». En améliorant la situation des membres les plus marginalisés de la société, le Canada peut enrichir la qualité de vie des citoyens tout en augmentant leur capacité à contribuer de manière productive à leur collectivité et à leur milieu de travail.

⁶ AidWatch, *A Ten Year Plan to Achieve the UN ODA target of 0.7% of Canada's GNI* : <http://bit.ly/2wp6UTZ> [TRADUCTION].